

Début de la rédaction	11/02/19
Etat	En construction
Date entrée en vigueur	01/03/19
Processus connexes	-
Entités/Formations concernées	FISE

1. Contexte

Cette note a pour objectif de définir les modalités de désignation des représentants des élèves des promotions FISE.

2. Objectifs

Dans le cadre du processus d'amélioration continue afin de tenir compte de l'expression des parties prenantes élèves, un groupe est constitué afin de participer aux diverses réunions de suivi des enseignements organisées par la DFVS. Ces groupes sont définis pour chaque site de manière similaire. Les groupes de représentants doivent être le reflet de la diversité présente chez les étudiants : filières d'origine, nationalités, genre.

3. Modalité de désignation

Concernant la formation FISE des groupes de représentants sont constitués par année de formation.

3.1. FISE A1

Les représentants sont au nombre de 24, soit 12 sur le site de Brest et 12 sur le site de Nantes. Ils sont tirés au sort par les responsables de formation jusqu'à ce que, par site, les caractéristiques du groupe soient les suivantes :

- Equilibre entre femmes et hommes,
- Présence d'élèves des filières de recrutement MP, PC, PSI, AST (les autres filières peuvent aussi être représentées mais les petits nombres d'élèves issus de PT et TSI peuvent rendre leurs représentations plus difficiles sur chaque site),
- Présence d'élèves de nationalités étrangères.

3.2. FISE A2 et A3

Les représentants sont au nombre de 48, soit deux par thématique d'approfondissement, et donc un représentant de chaque année (FISE A2 et FISE A3). Ils sont désignés par les élèves eux-mêmes qui fournissent à la DFVS les noms des représentants de chaque TAF au plus tard le 15 octobre de chaque année scolaire. Les élèves, dans le cadre de leur apprentissage des pratiques collaboratives et du respect de la diversité, s'assureront de la mise en œuvre de la parité des genres et la présence d'élèves étrangers parmi leurs représentants.